



Réunion de restitution du diagnostic pastoral des communes du Madres

Le 28/01/2020, à Escouloubre

Présents : SAINT-JEVIN Monique, maire de Roquefort-de-Sault, DENJEAN Any, 1^{ère} adjointe de Roquefort-de-Sault, ARAGOU Christian, maire du Bousquet, TRIBILLAC Gaston, 1^{ère} adjoint d'Escouloubre, PETIT Jacques, maire d'Escouloubre, VAUZELLE Emeline, pastoraliste CRAO, COGRANNE Thomas, pastoraliste CRAO, GEERLOFS Tebben, animateur territorial CA11

Objectif de la réunion : restituer les conclusions du diagnostic pastoral des trois communes du Madres aux élu.es, et discuter les pistes de suites à mener.

Documents joints : cartographie des potentiels fourragers.

Retour sur le diagnostic :

Tous les éleveurs des trois communes ont été rencontrés, à part Julie Perrin installée sur la commune d'Escouloubre en brebis, et l'EARL de la Péhaude de la commune du Bousquet.

Des diagnostics individuels des exploitations ont été menés : l'objectif de ces diagnostics est de comprendre la stratégie de la ferme en ce qui concerne l'alimentation du bétail, notamment l'utilisation des parcours.

Par ailleurs un diagnostic de l'estive a été réalisé dans le but de comprendre les complémentarités entre cet outil et les exploitations en vallée.

Ces différents diagnostics ont permis de confirmer que les communes du Madres présentent un potentiel pastoral exceptionnel. Actuellement, il y a environ 400 UGB sur les communes. L'état actuel des parcours permet de couvrir 83% des besoins de ces UGB hors achat de fourrage.

L'utilisation à son plein de tout le potentiel pastoral couplé aux achats permettrait de nourrir 460 UGB, en admettant que ce cheptel passe 4 mois et demi en estive.

Le constat est que ce potentiel est sous utilisé pour les raisons suivantes que nous connaissons :

- Les politiques publiques européennes incitent les agriculteurs à ne pas augmenter le nombre d'UGB : ils n'ont pas besoin d'avoir plus d'UGB pour avoir plus d'aides PAC ;
- L'achat de fourrage extérieur est plus intéressant pour les éleveurs plutôt que le pâturage et le fauchage des ressources locales ;
- Il existe un enjeu important sur le foncier déclaré à la PAC par les éleveurs : leur revenu est directement lié à des aides elles-mêmes directement liées à la superficie déclarée.

De ces diagnostics ressort que les éleveurs ont intérêt à préserver le statu quo et à continuer à déclarer leurs surfaces telles quelles, voire à s'agrandir quand cela s'avère possible.

Discussions :

Plusieurs pistes de déblocage de cette situation sont évoquées :

- Un changement des politiques agricoles européennes : en 2021/2022 la PAC va évoluer. Si ces évolutions font baisser l'importance de la surface dans l'attribution des aides, les agriculteurs seront incités à mieux valoriser leurs parcours.
- Les contrôles PAC : ceux-ci mettraient éventuellement à jour des parcelles déclarées mais sous-utilisées
- La mutualisation du travail : une meilleure coordination pourrait permettre de décider des parcelles où il faut exercer une pression de pâturage pour combattre la fermeture des milieux
- Un recours juridique pour dénoncer le bail du groupement pastoral permettrait d'attribuer individuellement les parcelles utilisées par chaque agriculteur : cela rationaliserait éventuellement l'usage des parcours
- Saisir la fenêtre du départ à la retraite des éleveurs pour préempter les terres et/ou accompagner à l'installation des agriculteurs
- Créer une ferme communale pour récupérer le foncier communale, puis transmettre la ferme à un/ou plusieurs jeunes agriculteurs de bon aloi
- Se saisir de l'article L125-1 du code rural qui permet à toute personne de demander l'exploitation de terres agricoles manifestement sous-exploitées pendant plus de trois ans
- Voter un arrêté municipale interdisant l'accès des communes aux plus de 7,5 tonnes, pour éviter les achats de foin à l'extérieur
- Faire appel à la bonne foi de chaque agriculteur pour mener en bon père de famille son exploitation en bonne entente avec ses voisins.

Néanmoins, le risque de conflictualité est très élevé pour la plupart de ces solutions. Celles-ci exigent de la part de l'administration et/ou des élus locaux un engagement fort menant certainement à des oppositions virulentes.

Il n'y a que la dernière solution, celle qui fait appel au bon vouloir de chaque citoyen, qui évite cet écueil des conflits.

Aucune des pistes évoquées n'a emporté une adhésion de la part des élus ni des techniciens, aucun consensus d'action n'a émergé.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales